

Madame la Directrice de l'OIT Bureau de Kinshasa ;

Madame la Commissaire en charge du Département Promotion du Genre, Développement Humain et Social de la CEEAC;

Mesdames et Messieurs les Responsables et Experts du BIT et de la Commission de la CEEAC

Mesdames et Messieurs en vos rangs grades et qualité, tout protocole observé,

Ce jour symbolisant la signature du MoU entre la CEEAC et l'OIT est mémorable à plus d'un titre. Cette importance qui se démarque par l'engagement pris par nos deux Institutions de tout mettre en œuvre pour qu'ensemble, des pistes de solutions, ciblées soient prises en faveur de la promotion du travail décent des jeunes de l'Afrique Centrale. Notre espace communautaire, à l'instar des autres CER, n'est pas exclu de l'épineux problème que représente le chômage, le sous-emploi et la préoccupante question de la catégorie des jeunes sans formation, sans emploi et sans qualification (NEET).

A travers la signature du présent MoU qui abroge celui signé en mars 2006 à Paris, témoigne de la volonté de nos deux Institutions d'œuvrer pour la promotion de l'emploi décent pour nos jeunes. Ce challenge qui n'épargne aucun pays, aucune région et continent mérite d'avoir une approche holistique pour tenter de le surmonter.

Parmi les multiples défis qui se présentent à nous, le BIT s'est vue prendre en main la responsabilité d'œuvrer au renforcement des capacités des personnels de la CEEAC, des Etats membres et des organisations de la

société civile pour une meilleure appréhension et maîtrise des normes internationales du travail, de la protection sociale et de la préservation du dialogue social. Il en va de même de l'organisation des campagnes de mobilisation des ressources pour soutenir l'employabilité des jeunes en Afrique Centrale. Pour y parvenir, le BIT s'est octroyé le recrutement d'un consultant local aux fins de conduire et d'accompagner la CEEAC à la réalisation de l'ambitieux et réaliste plan d'action conçu à cet effet.

### **Mesdames et Messieurs,**

Le phénomène du chômage des jeunes que je qualifierai de plaie sociale, est une situation préoccupante pour l'ensemble de nos Etats membres. Face aux nombreuses attentes et défis qui se présentent à nous, des réponses et des stratégies novatrices doivent être proposées ainsi que des politiques cohérentes élaborées et mises en œuvre avec l'implication de ces-mêmes jeunes pour adopter une approche commune. Cette dynamique d'élargissement des acteurs dans l'élaboration des politiques nationales d'emploi dites de 2<sup>ème</sup> génération serait bénéfiques pour toutes les parties et permettrait d'aborder le problème de façon consensuelle.

Dans le cadre du présent Accord, les Parties se sont engagées à tout mettre en œuvre dans la limite de leurs capacités respectives à tenter de trouver des esquisses de solution au problème du chômage et de la lutte contre la pauvreté et ce, en promouvant le dialogue social.

La présente signature, Mesdames et Messieurs, ne signifie pas une panacée au regard du problème majeur qu'est le chômage des jeunes en Afrique Centrale et dans le monde. Mais il interpelle les différentes parties prenantes, acteurs du système d'information du marché du travail à unir nos efforts pour rendre ce défi à la hauteur des ambitions qui sont les

nôtres, « l'Afrique que nous voulons » et à l'atteinte des objectifs de l'agenda 2030.

L'Afrique Centrale se caractérise par des taux de chômage relativement bas (autour de 10%) mais ces chiffres ne sont pas l'expression d'un seuil de tolérance satisfaisant car la majeure partie des jeunes diplômés ou non et en âge de travailler (15 à 24 ans) se retrouvent dans l'économie informelle ; ce qui, au rythme de la progression démographique actuelle, causerait des problèmes de déséquilibres des prestations sociales dans les décennies avenir.

Il ne saurait être de bonne augure de voir l'avenir de notre jeunesse sans note d'espoir. On sait que d'ici 2050, un travailleur sur trois dans le monde sera africain. Nous devons donc conjuguer nos efforts dans les avantages que nous procure l'intégration régionale pour améliorer nos systèmes de formation techniques et professionnelles et de santé pour être à même de jouir des retombées du dividende démographique de cette jeunesse.

La mise en place et le renforcement des confédérations d'employeurs et de travailleurs que j'appelle à la mise en place dans notre Communauté aiderait à renforcer la cohésion et à promouvoir un climat propice à l'emploi des jeunes qui sont l'Afrique de demain.

Je formule donc le vœu pieux d'un partenariat enrichi et dynamique entre le BIT et la Commission de la CEEAC et je salue, solennellement les efforts multiformes que le BIT n'a de cesse accordés à la CEEAC. Malgré le contexte actuel marqué par la pandémie de la covi-19 qui paralyse nos visions, j'exhorte les parties à tout mettre en œuvre pour arriver à répondre positivement au plan d'action qui a été ajusté à cet effet.

Vive la coopération entre le BIT et la CEEAC,

Vive l'intégration régionale en Afrique Centrale

Je vous remercie pour votre aimable attention.